LABSC_6320_D_PacTec
L226xH320mm
CYAN MAGENTA YELLOW BLACK

SIGNATURE®

Prevent

Fongicide

- **Contre le dépérissement du au *Phytophthora* sur les arbres et arbustes d'ornement,**
- **Contre le *Pythium* des gazons de graminées.**

Contient 80 % (800 g/kg) de fosétyl-Aluminum
sous forme de granulés dispersibles dans l'eau (WG).

GROUPE	33	FONGICIDE

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

envu™

6 kg

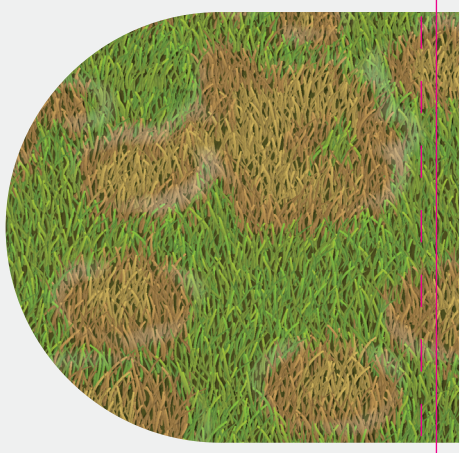

Action systémique

Caractéristiques

Signature® Prevent est un fongicide préventif doté d'une systémie ascendante et descendante. Grâce à son action directe sur le champignon et à la stimulation des défenses naturelles du végétal, Signature® Prevent permet de lutter efficacement contre les maladies liées à *Phytophthora* et au *Phythium* notamment. Signature® Prevent est utilisable sur les arbres et arbustes d'ornement (pleine terre ou conteneurs) et les gazons de graminées.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Cultures ornementales :

Usage (nom latin)	*Maladies nom commun*	*Techniques de traitement*	*Dosage Signature® Prevent autorisés*	*Nombre de traitements maximum*
Cultures ornementales *	Dépérissement (*Phytophthora* cinnamomi, *Phytophthora* cactorum).	Incorporation au substrat	**200 g/m² (pour container uniquement)**	3 applications maximum par an (arrosage 3 max, trempage 1 max, incorporation 1 max)
		Arrosage du sol	**10 g/m²** dans 10 litres d'eau	
		Trempage des boutures	Boutures non racinées : 500 g/hl (5 g/l) Boutures racinées : 250 g/hl (2,5 g /l)	

**exclusivement sur arbres et arbustes d'ornement.*

Gazons :

Usage	*Maladies nom commun (nom latin)*	*Technique de traitement*	*Dosage Signature® Prevent*	*Volume de bouillie*	*Programme de traitement*
Gazons de graminées	*Pythium* (*Pythium* arrhenomanes, P. vanterpolii, P. graminicola, P. periilum, P. aphanidermatum).	Traitement par pulvérisation des parties aériennes	24 kg/ha ou 2,4 g/m²	400 à 500 l/ha	1 traitement toutes les 3 semaines dans la limite de 3 applications par an

Conditions d'emploi

Préparation de la bouillie

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Verser la dose de Signature® Prevent nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Programme de traitement

Dépérissement lié à *Phytophthora* :

1 - Arbres et arbustes d'ornement en conteneurs :
Signature® Prevent peut s'utiliser en arrosage au sol à la dose de 10 g/m² (apporté dans 10 litres d'eau). **L'application par arrosage** peut être renouvelée 2 fois pendant la période de sensibilité maximale de la culture.
En moyenne 3 traitements par an permettent d'assurer une protection complète.
La quantité de bouillie à apporter est fonction du volume du conteneur et des besoins en eau de la plante. Cette quantité peut être réduite si un arrosage doit suivre le traitement.
Une autre technique consiste à **incorporer Signature® Prevent au substrat** lors de la préparation du terreau, à raison de 200 grammes par m³. En cas de forte attaque, compléter deux mois après l'incorporation par des arrosages au sol pendant l'été à la dose de 10 g/m² (2 arrosages maximum). La durée de protection est alors de 2-3 mois.
Il est également possible de procéder au **trempage des boutures** :
- Boutures non racinées : trempage de 2 heures dans une solution à 5 g/l de Signature® Prevent.
- Boutures racinées : trempage d'1/2 heure à 1 heure dans une solution à 2.5 g/l de Signature® Prevent.

2 - Arbres et arbustes d'ornement en pleine terre : effectuer un arrosage au pied de chaque arbre à raison de 10 g/m² de produit apporté dans 10 litres d'eau.

***Pythium* des gazons de graminées :**

Une quarantaine d'espèces de *Pythium* sont aujourd'hui identifiées et bon nombre d'entre elles peuvent être pathogènes pour les gazons de graminées.
Principales espèces sensibles à Signature® Prevent :

- *Pythium aphanidermatum*
- *Pythium arrhenomanes*
- *Pythium vanterpolii*
- *Pythium graminicola*
- *Pythium periilum*

Pour lutter contre *Pythium aphanidermatum*, effectuer un traitement préventif dès que les conditions climatiques favorables sont réunies, températures journalières dépassant les 30°C, soit une température nocturne supérieure à 20°C et une humidité relative comprise entre 75 et 80 %. L'application doit être renouvelée tous les 21 jours à la dose de 24 kg/ha de Signature® Prevent.
Toutefois d'autres espèces de *Pythium* peuvent affaiblir le gazon à des périodes plus fraîches notamment si les conditions leur sont favorables (excès d'eau, feutre, excès d'azote). Faire une application tous les 21 jours à la dose de 24 kg/ha.

Recommandations particulières

Pour les cultures sous serre ou sous abri et pour tout végétal présentant une sensibilité particulière, procéder avant tout traitement généralisé à des essais préalables limités. Signature® Prevent doit être utilisé seul.
L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, ENVU SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Précautions à prendre et bonnes pratiques

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Pour l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire. - Ne pas respirer le nuage de pulvérisation, ne pas avaler. - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer. - Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact, laver abondamment à l'eau. - En cas de malaise ou d'accident, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). - Traiter en l'absence de vent. - Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve. - Ne pas pulvériser près des plans d'eau, cours d'eau et canaux d'irrigation.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine. - Après pulvérisation et avant de prendre les repas, retirer les vêtements de travail et se laver les parties du corps exposées. - Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau. - À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses…) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur. Eliminer les emballages en respectant la réglementation en vigueur.

En cas de déversement accidentel

- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. - Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. - Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. - Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour protéger l'opérateur, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE : PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À DOS OU UNE LANCE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À RAMPE TRACTEUR SANS CABINE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À RAMPE TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C)	Réutilisables	Réutilisables	À usage unique intervention sur le matériel	À usage unique* intervention sur le matériel	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel OU Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche			EPI vestimentaire ET EPI partiel OU Type 4 avec capuche	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4						
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
BOTTES certifiées EN 13 832-3						

**Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.*

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Collecte des emballages

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou un autre service de collecte spécifique.
A.D.I.VALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur
- **Site :** www.adivalor.fr - **Email :** infos@adivalor.fr

ATTENTION

SIGNATURE® PREVENT - AMM N° 2120171
Contient : 80% (800 g/kg) de fosétyl-Aluminum
Détenteur d'AMM : 2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR S.A.S.

H319	**Provoque une sévère irritation des yeux.**
EUH401	**Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**
P280	Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPE3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau et prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour limiter les risques d'eutrophisation.

Délai de rentrée : 24 heures.
PREMIERS SOINS
Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.
Ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
Lire les instructions avant emploi.
En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci est consultable et téléchargeable sur les sites internet : www.fr.envu.com et www.quickfds.com

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

UFI : FD20-G0U6-G00K-PDN1

Important : Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces…
Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

FR84064580J - ***ARTICLE 84103241***

2022 Environmental Science FR S.A.S.
1 place Giovanni Da Verrazzano
69009 LYON France
Tél.: +33 9 75 18 14 07
www.fr.envu.com

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

UPI Espaces Verts

TEMPERATURE DE TRANSPORT ET STOCKAGE
-20°C point gélif — 40°C maximum

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage

® Marque déposée par Environmental Science US LLC ou l'un de ses affiliés

3 700479 003607